



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Département de l'Oise
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°083

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE SENLIS

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L 2212-2 inclus L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du 14 mai 2025 faite par l'entreprise MARRON TP située ZA du Valadan Route de Roye 60280 CLAIROIX,

Considérant que les travaux pour la réalisation d'un branchement gaz 14 rue de Senlis 60500 Vineuil-Saint-Firmin peuvent présenter un danger et nécessitent de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1: A compter du 16 juin 2025 et pour une durée de 5 jours, l'entreprise MARRON TP procédera à la réalisation d'un branchement gaz au 14 rue de Senlis.

Article 2 Pour garantir la sécurité de la circulation routière et du chantier, en agglomération :

- La circulation sera alternée par demi-chaussée au droit des travaux,
- Le stationnement sera interdit.

Article 3 L'entreprise MARRON TP est chargée de mettre en place la signalisation routière adaptée pour guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

L'entreprise MARRON TP sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 A la fin des travaux, l'entreprise MARRON TP devra remettre en état les trottoirs et la chaussée comme initialement.

Article 5 Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- L'entreprise MARRON TP

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 6 juin 2025.

Le Maire,

François LANCERAUX

